

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-24-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Participation financière du Bassin de Pompey aux travaux de consolidation du mur de soutènement du parvis de l'église Saint-Martin à Bouxières-aux-Dames : offre de concours

N° de délibération : 24

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

Par courrier du 17 décembre 2019, la commune de Bouxières-aux-Dames a sollicité le Bassin de Pompey pour une participation financière pour des travaux de rénovation du mur de soutènement du parvis de l'église Saint-Martin.

Par courrier du 05 mars 2020, le Bassin de Pompey, confirmant que ce mur de soutènement de l'église pouvait également être considéré partiellement comme un accessoire de la voirie, a émis un avis favorable de principe pour une participation financière, dont les modalités et le montant restaient néanmoins à définir.

L'étude de faisabilité réalisée a conduit à une estimation du montant des travaux de 252 415,37€ HT, soit 302 898,44 € TTC. Après optimisation technique puis consultation des entreprises, la commune a notifié, le 29 mars 2021, le marché de « Travaux de consolidation du mur de soutènement – rue St Martin à Bouxières-aux-Dames » à l'entreprise PIZZI SARL pour un montant de 212 413,50€ HT soit 254 896,20€ TTC

Quir le Bassin de Pompey, la commune a sollicité les différents financeurs potentiels, mais seule une subvention du Département de Meurthe-et-Moselle a été obtenue, à hauteur de 43 000€. Les travaux sont aujourd'hui en voie d'achèvement.

Le mur de la rue St Martin à Bouxières-aux-Dames, s'il peut être partiellement considéré comme un accessoire de voirie, est avant tout essentiel au soutien de l'église située au-dessus, de responsabilité communale.

En conséquence, il est proposé une participation financière du Bassin de Pompey à hauteur de 33% du montant HT des travaux. Une offre de concours de 70 100 € pourrait ainsi être adressée à la commune.

Dans ces conditions, le reste à charge pour la commune s'élèverait à 99 313,50 € HT.

Le contrat d'offre de concours naitra de l'acceptation de cette offre par la commune de Bouxières-aux-Dames, dans un délai maximal qu'il est proposé de fixer à six mois à compter de sa transmission.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver cette offre de concours et sa durée de validité.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'offre de concours du Bassin de Pompey à la rénovation du mur de soutènement de l'Eglise Saint-Martin à Bouxières-aux-Dames, sous la forme d'une contribution financière de 70 100 €.

FIXE la durée de validité de cette offre de concours à six mois à compter de sa transmission à la commune de Bouxières-aux-Dames.

AUTORISE Monsieur le Président, sous réserve de l'acceptation de l'offre par la commune, à verser la contribution financière du Bassin de Pompey en un seul versement, une fois les travaux réalisés et réceptionnés, sur la base des justificatifs techniques et financiers qui seront transmis par la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC